

Pièces à joindre ALP PRIMAIRE :

Uniquement des PHOTOCOPIES, gardez vos originaux

- Acquittement de la cotisation annuelle pour un montant de 40 € :
 - Soit par chèque à l'ordre du Trésor Public
 - Soit espèces

- Carte vitale ou attestation de droit
- Carnet de santé : pages 90 et 91 (vaccins à jour)
- Dernier avis d'imposition (ou de non-imposition)
- Justificatif de domicile (si l'avis d'imposition est à une adresse différente)
- Attestation CAF ou MSA ou Pôle Emploi

Venez signaler vos changements de situation en cours d'année à la Maison de l'Enfance avec tous vos justificatifs (ex : perte de travail, séparation...)